

NOTICE CONSTRUCTEUR

A. Implantation

A.1 IDENTIFICATION DU JEU

Nom de la gamme : **BIBOU** Référence: **3530**
Nom du jeu : **PORTIQUE BOUEE**
Nom du fournisseur : **SA Transalp**
Adresse du fournisseur : **179 route de Faverges**
Code postal : **38470** Ville : **L'ALBENC**
Téléphone : **04.76.64.75.18** Télécopie : **04.76.64.79.79**
Email : **info@transalp.fr**

A.2 USAGE - IMPLANTATION

Tranche d'âge : **2 à 8 ans**

Zone d'impact préconisée : **Environ 13 m² (voir plan n° 3530 pour détails)**

Zone d'implantation conseillée : **Terrain plat, stable et nivelé**
Il est conseillé de ne pas installer les glissières dans un secteur orienté sud-est à sud-ouest

Remarque : **Une zone de sécurité autour du jeu doit être laissée libre de tout obstacle**

Nature du sol de réception : **Matériaux fluents (sable, gravier roulé lavé, écorce de pin, copeaux de bois).**
Gazon si hauteur de chute inférieure à 1m
Dalles ou sol amortissant, pour tout équipement dont le HCL est supérieur à 1m, le HIC du sol doit être supérieur ou égal au HCL de l'équipement.

Remarque : **Les sols nécessitent un entretien en particulier les sols fluents, aux niveaux de remplissage des matériaux meubles particulières (vérification du niveau zéro).**
Les sols des zones d'impact doivent être exempts d'arrêtes vives et de saillies.

Nature des fondations : **Sur sol fluant : Ancrages à - 700 mm**
Sur enrobé : Scellements à - 300 mm
Sur dalle béton : Fixation par chevilles béton

Masse du jeu (en Kg) : **70 Kg**

A.3 Implantation & montage

Nous recommandons aux personnes s'occupant de la pose de prêter attention aux dangers spécifiques que courent les enfants lorsque l'installation ou le démontage de l'installation est incomplet, ainsi qu'en cours d'opérations de réparation ou d'entretien.

Utiliser les instructions d'implantation du plan 3530.

A.4 Maintenance

La fréquence d'inspection varie en fonction du type d'équipement ou des matériaux utilisés et dépend d'autres facteurs tels que : utilisation intensive, vandalisme, climat, âge de l'équipement...

A.4.1 Nettoyage Transalp préconise :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| - Fréquence: | Trimestrielle |
| - Produits à utiliser: | Eau savonneuse |
| - Dosage, pression, température: | Maxi 40 bars et Maxi 30° |
| - Procédés: | Pompe pression à eau |

A.4.2 Contrôle visuel de routine

Contrôle destiné à identifier les risques manifestes qui peuvent résulter d'actes de vandalisme, de l'utilisation ou des conditions météorologiques.

Éléments à contrôler :

Propreté - état du sol - entretien du niveau 0- fixations au sol –
Taux d'usure des pièces mobiles - pièces manquantes –
Intégrité de la structure.

Fréquence : Hebdomadaire.

Nota : Après une première utilisation, lors de la période de rodage de 1 mois, il est conseillé de vérifier le serrage des différents organes (serrage des coquilles, vis de fixation..) hauteur des plates formes, stabilité de l'équipement.

A.4.3 Contrôle fonctionnel

Contrôle destiné à vérifier le fonctionnement et la stabilité de l'équipement.

Éléments à contrôler : Toutes pièces mobiles - pièces soudées.

Fréquence : Trimestrielle.

Moyen :

- Visuellement.
- Mètre (pour HCL).
- Clés (serrage).
- Niveau à bulle.

A.4.4 Contrôle principal

Contrôle destiné à vérifier le niveau global de sécurité de l'équipement.

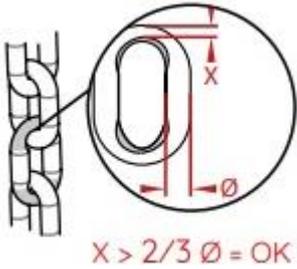
Éléments à contrôler :

Traces de corrosion – niveau zéro des sols fluents
Tout élément ayant fait l'objet de réparation.

Fréquence : Annuelle.



A.4.5 Contrôle Portique balançoire :



Note : Pour les portiques balançoires, remplacer les éléments de la chaîne si un maillon présente une usure de plus d'1/3 de son diamètre.

Fréquence : Trimestrielle.

Prescriptions pour remise en service suivant norme EN 1176-1 : 2017

La réception de la réparation doit être effectuée par du personnel formé et habilité à vérifier la conformité des structures suivant la norme EN 1176-1 : 2017

Remontage et fixation au sol selon notice d'installation ci-dessus.

Les pièces de rechange doivent être les pièces originales de Transalp.

- Pièces détachées s'adresser : SA TRANSALP -- 179 route de Faverges -- 38470 L'ALBENC

B. Colisage

B.I Fournitures

Qté	DESIGNATION
	STRUCTURE
1	Cadre balançoire avec HPL montés en atelier
1	Siège balançoire + chaînes (lg 1080)
2	Charnière de siège
1	Plaque constructeur
2	Autocollants : 2 à 8 ans

Scellements :

Qté	DESIGNATION
	Sur sol fluent
4	Tiges de scellement
	Sur sol enrobé
8	Tiges de scellement filetées Ø10
8	Ecrou frein M10
8	Ecrou M10
8	Rondelles 10x20
8	Bouchons blancs
	Sol dalle béton
8	chevilles M10 x 100
8	Rondelles 10 x 20.
8	Ecrous frein M10.
8	Bouchons blancs Transalp.

C.3 montage du portique :

- Faire l'inventaire des colis

Nombre de personne : 2

Temps estimé : 2h

Matériel : pelle, pioche, truelle, cordeau, niveau, marteau, mètre, pince multiprise, jeux de clés à pipe, à cliquet et clés mâles pour vis 6 pans creux, cales en bois.

Processus de montage :

1. effectuer les perçages de scellements avec le plan de scellement.
2. mettre en place le jeu.
3. serrer l'ensemble correctement.

CERTIFICAT DE CONFORMITE

CERTIFICAT/ZERTIFIKAT

Selon le Décret 94-699 (du 10 Aout 1994)

Decree 94-699(10/08/94)

Nach dem Dekret 94-699 (10/08/94)

Selon les normes NF EN 1176-1 (2017)

Standard NF EN 1176-1 (2017) NF EN 1176-2 (2017)

Normen NF EN 1176-1 (2017) NF EN 1176-2 (2017)

Fabricant/Titulaire du certificat : TRANSALP – 179 route de Faverge – 38470 L'Albenc
Manufacturer-Hersteller / Certificat owner-Inhaber

Désignation / Modèle : balançoires

Product / Model

Référence /

3501/3521/3531/3502/3522/3532/3510/3520/3530

Paramètres :

Reference / Artikelnummer

Tranche d'âge : 3 à 12 ans sauf 3510/20/30 2 à 8 ans

Age group / Altersgruppe

Rapport d'essai n° : RE2019-0019

Test report / Prüfbericht

Au vu des résultats figurants au rapport référencé n°RE2019-0019 l'article essayé est déclaré conforme aux exigences des documents de références.

Date : 8 Juillet 2019

MULLATIER Vincent
Responsable d'essais

Test manager / Ing.Prüfmanager



Ce certificat est délivré dans les conditions suivantes :

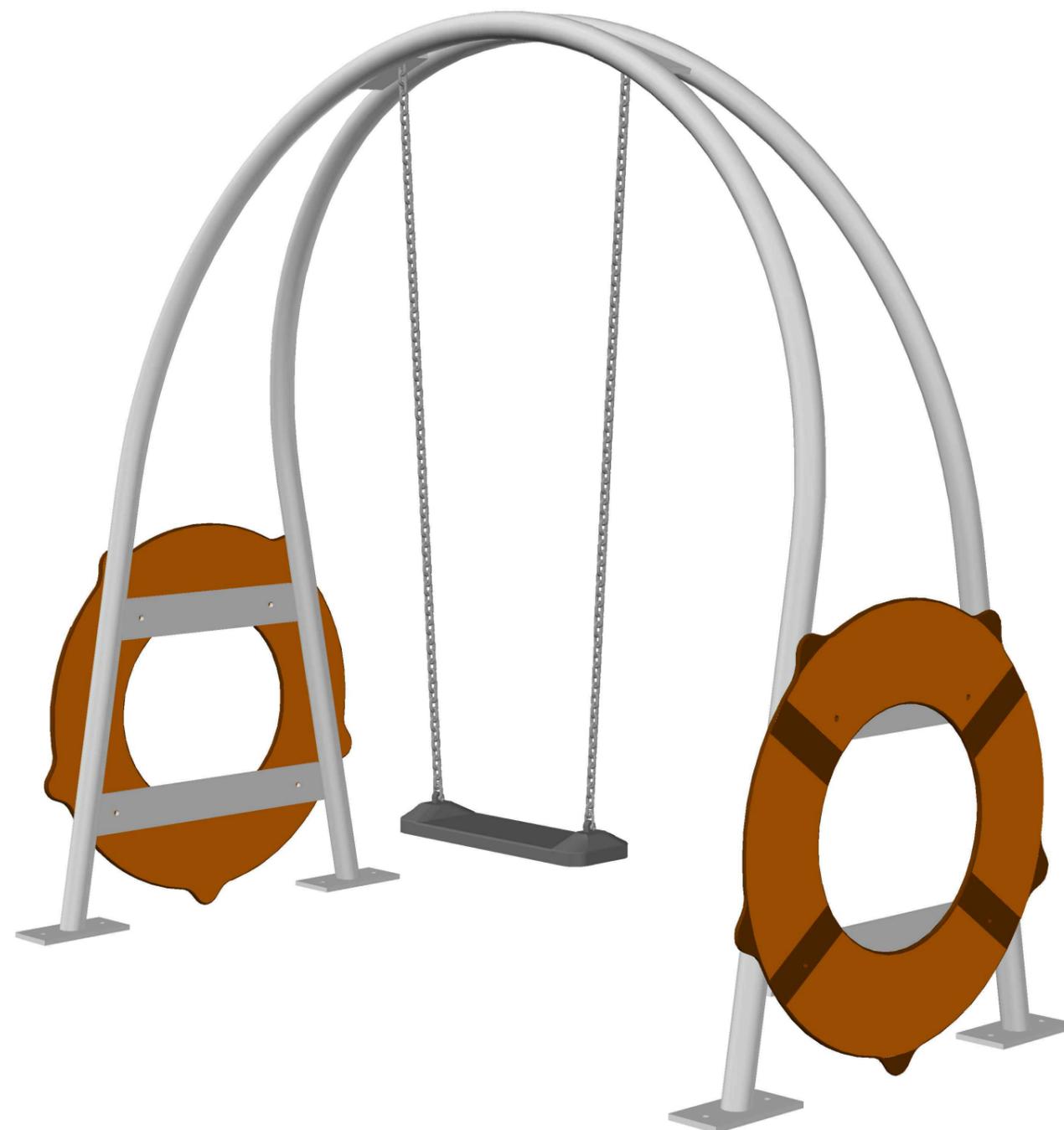
1. Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc..) et de ses assemblages doit faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation.
2. Il appartient au fabricant et/ou distributeur de s'assurer que tous les équipements de même type qu'il fabrique et/ou installe soient conformes au modèle bénéficiant du présent certificat de conformité.
3. Ce certificat porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen/l'essai faisant l'objet du rapport d'essai/d'examen référencé ci-dessus.
4. La conformité mentionnée ci-dessus est soumise au respect des règles d'implantation définies dans la notice du fabricant.
5. Il n'implique pas qu'une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication ait été mise en place par Enerjis.
6. Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur.

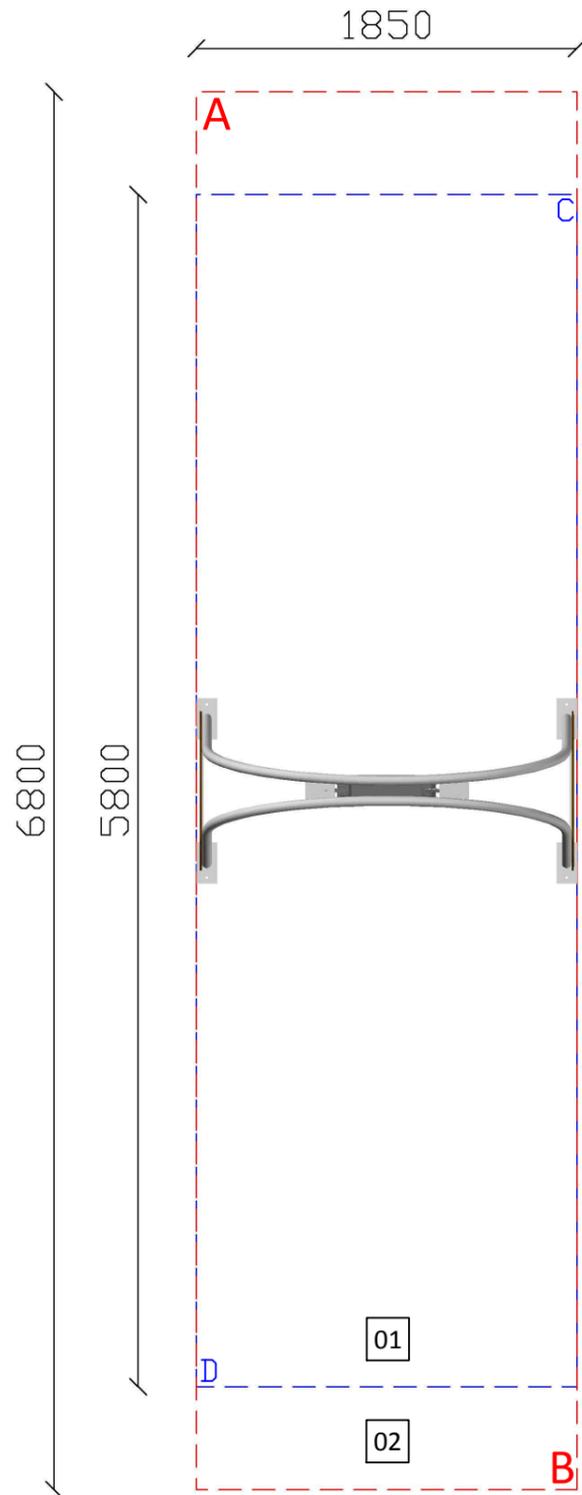
This certificate is issued under the following conditions :

1. *Any modification of the tested equipment, of its configuration (removable components, etc..) and of its assemblies shall be submitted to an application for extension of certificate.*
2. *The manufacturer and/or distributor, shall ensure that the manufacturing or installation process of all the equipment of the same type comply with the model subject to this certificate of conformity.*
3. *This certificate applies only to the playground equipment subject to the above mentioned examination/test report.*
4. *The above mentioned conformity is subject to the installation specifications mentioned in the manufacturer's instructions for use.*
5. *It does not imply that Enerjis has performed any surveillance or control of its manufacture.*
6. *Copies are available upon request by the applicant.*

Dieses Zertifikat wird unter folgenden Bedingungen ausgestellt :

1. *Jede Änderungen der geprüften Gerät, von seiner Gestaltung (Ersatzteile usw...) und von seinem Zusammenbau benötigt eine zertifikatsausdehnung.*
2. *Der Hersteller oder der Verteiler muss sich versichern, dass alle ähnliche Produkte, die er herstellt oder verkauft und/oder installiert, entsprechen dem Model bezüglich diesem Zertifikat.*
3. *Dieses Zertifikat ist nur für das Spielgerät mit seinem Prüfbericht gültig.*
4. *Dieses Zertifikat gilt nur für die Geräte, die nach den Montageanleitungen und Fundamentplänen des Herstellers installiert werden.*
5. *Dieses Zertifikat bringt damit nicht, dass eine Überwachungsverfahren oder Herstellungskontrolle von Enerjis aufgestellt wird.*
6. *Kopien sind nach Anfrage an dem Inhaber zur Verfügung.*



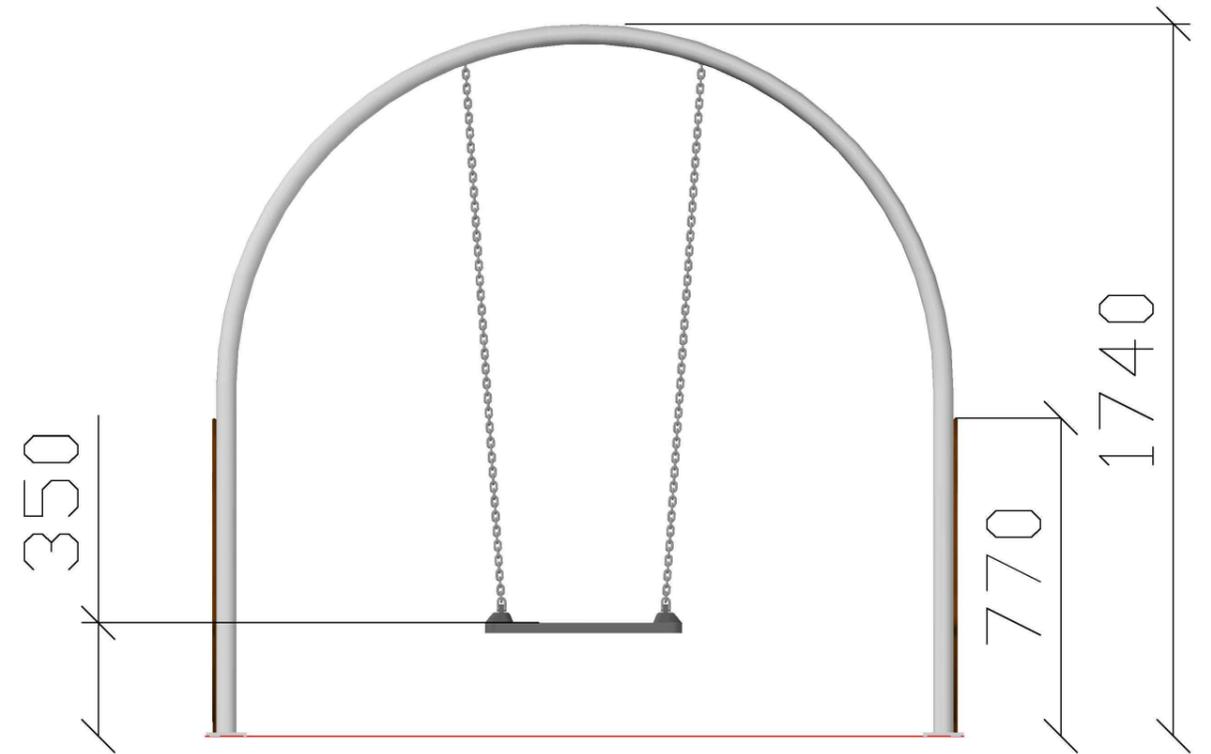
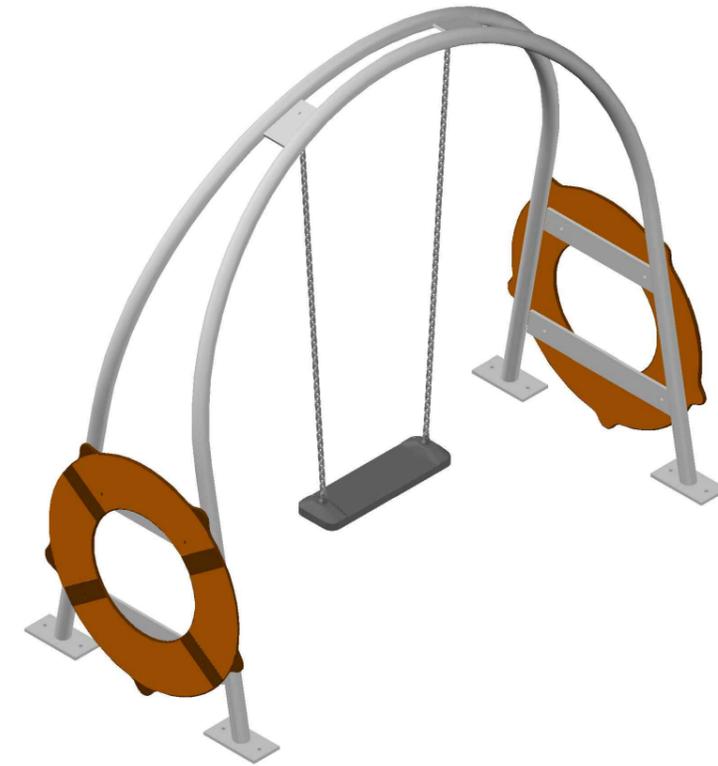


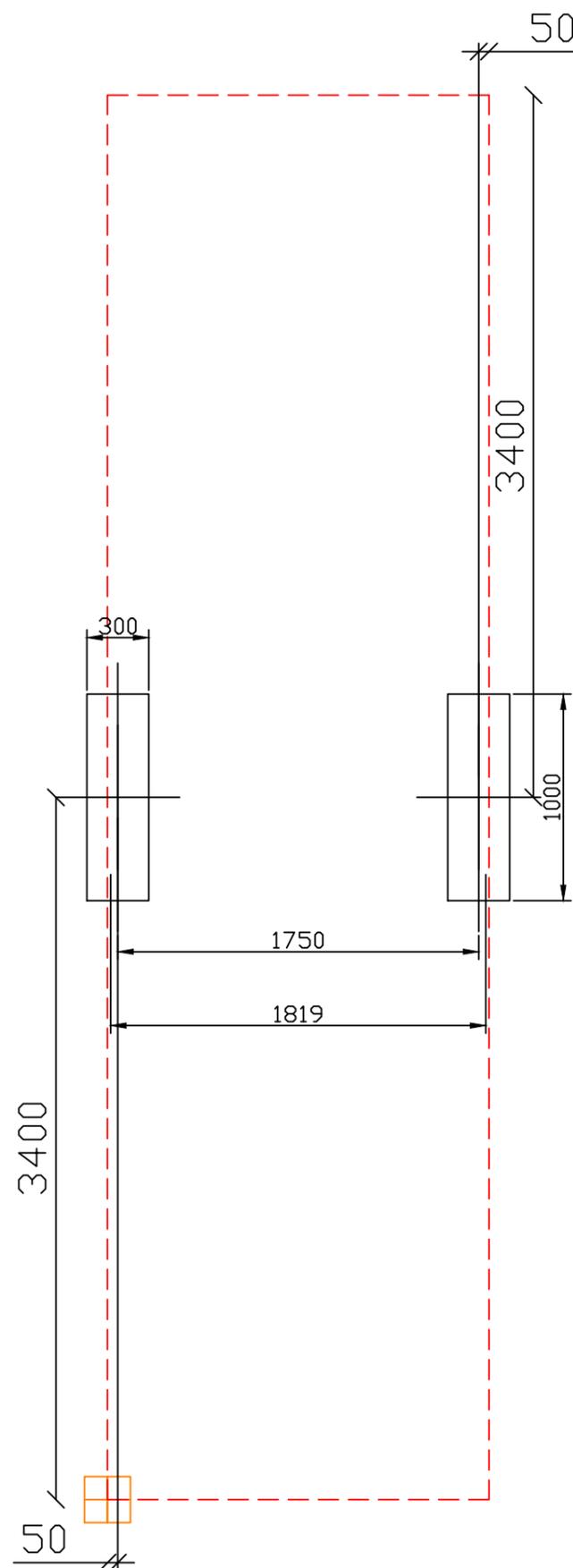
Zone d'impact sol fluent
 environ 12.58m²

Zone d'impact sol synthétique
 environ 10.73m²
 HCL : 0,95m

Tableau des HCL		
N°	Hauteur HCL m	Surface m ²
1	1.30 - sol synth.	10.73 m ²
2	1.30 - Sol fluent	12.58 m ²

Diagonale A-B : 7047 mm
 Diagonale C-D : 6088 mm
 Zone d'implantation : - - - -
 Zones d'impact HCL : = = = =





Zone d'impact sol fluent
environ 12.58m²

Zone d'impact sol synthétique
environ 10.73m²
HCL : 0,95m

Scellements

Sur sol fluent :

- 2 trou 1000x300mm, prof.700mm

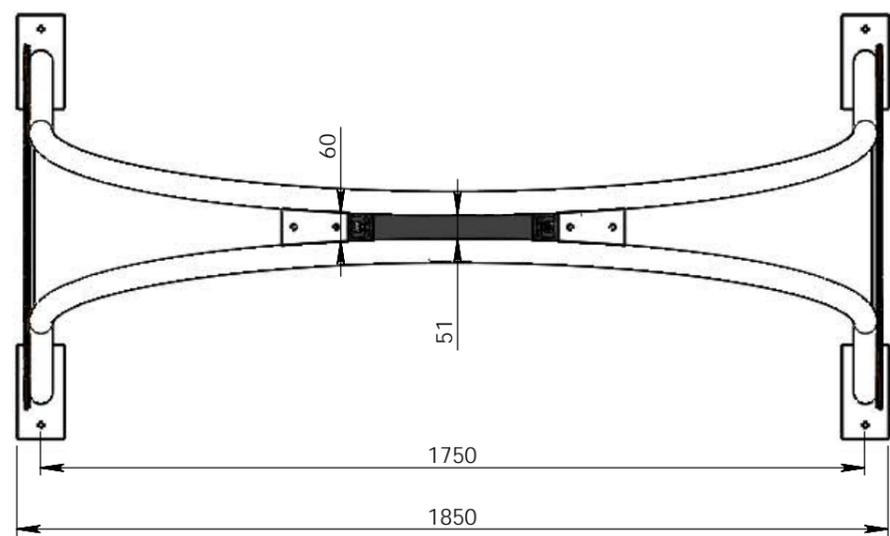
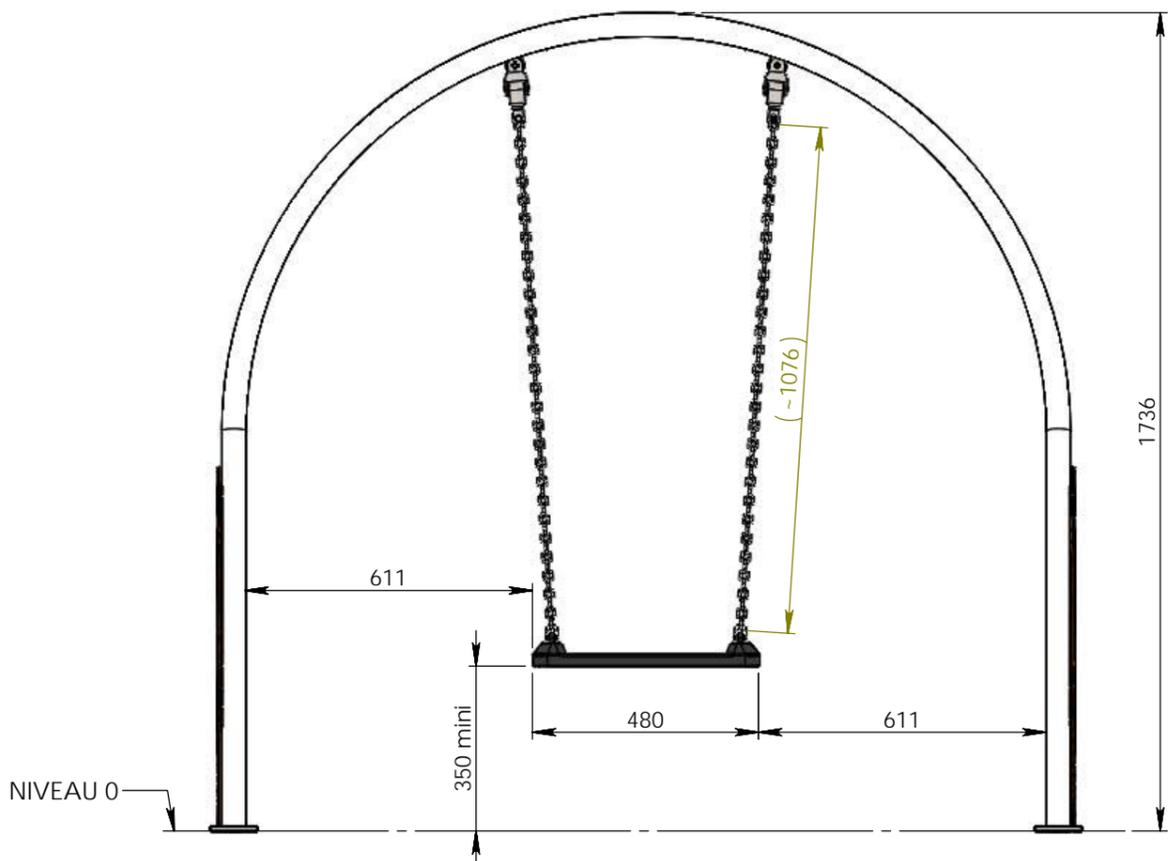
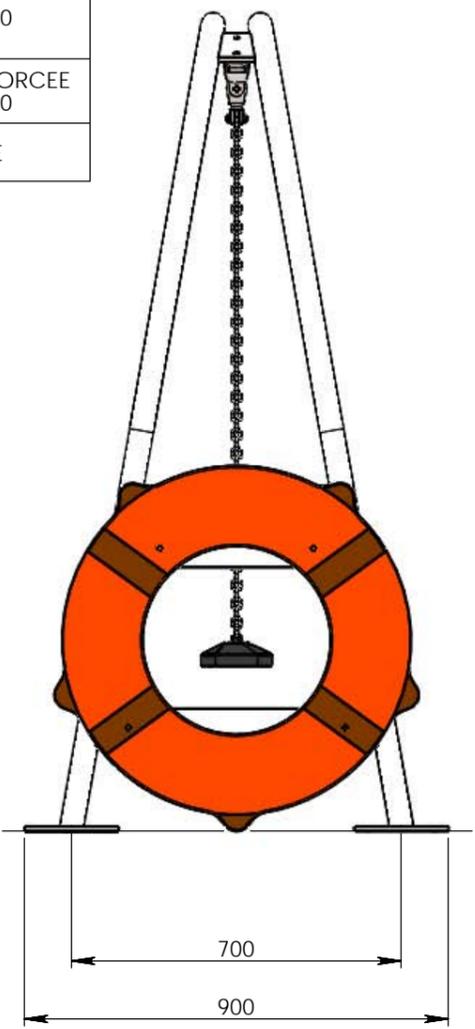
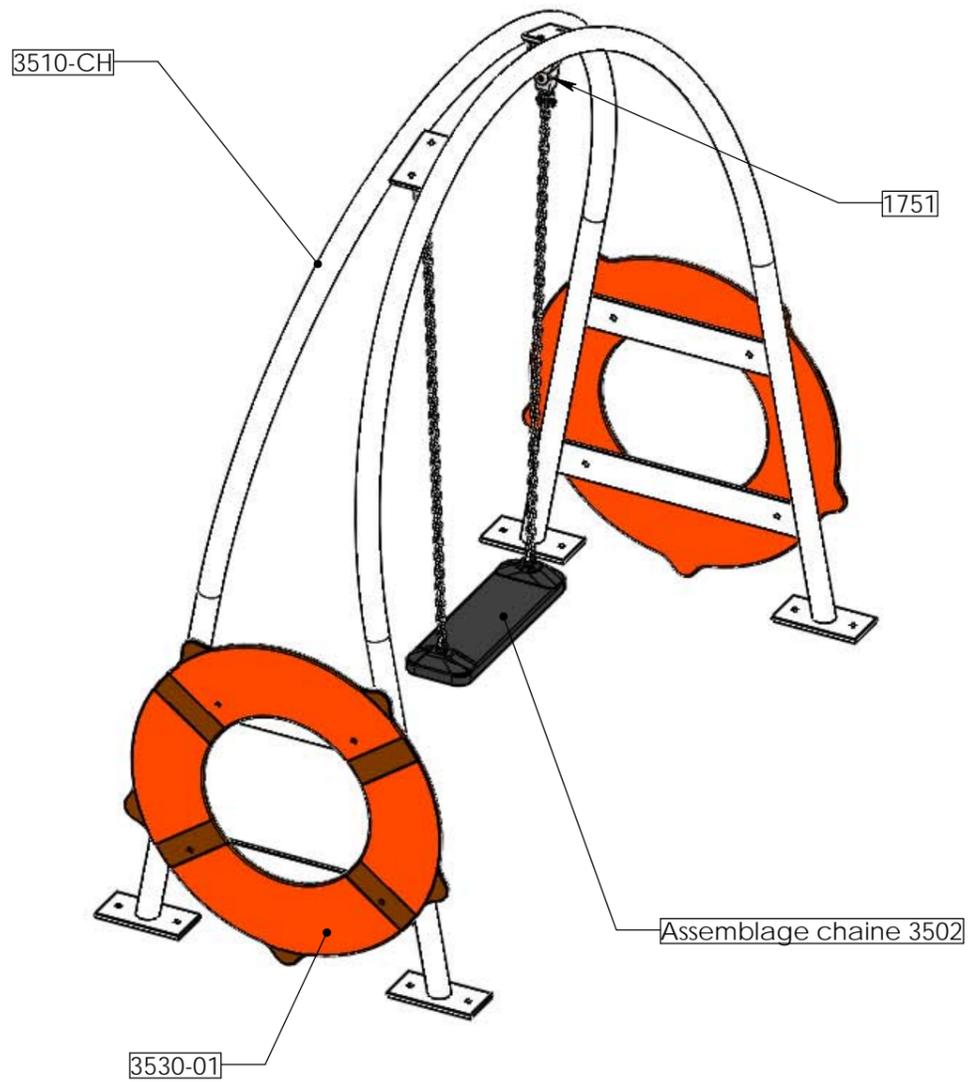
Sur sol enrobé :

- 2 trou 1000x300mm, prof.300mm

Sur dalle béton :

- Structure chevillée sur dalle béton

NUMERO DE PIECE	DESCRIPTION	QTE	CONFIGURATION
3510-CH	CHASSIS	1	BLANC RAL9003
Assemblage chaine 3502		1	POUR 3510
1751	CHARNIERE RT STAINLESS	2	INCLINAISON FORCEE POUR 3510
3530-01	HPL PANNEAU BOUEE	2	ORANGE



Poids : 64 kg
 Matière: .
 Couleur: .

1	mise à jour plans + nouvelle charnière de chaine	16/04/2021	DS
REV.	DESCRIPTION	DATE	Dessinateur
Plan:	FABRICATION	Désignation:	PORTIQUE BOUEE
Dessinateur:	MC	Référence:	3530
Date création:	23/05/2019	Ensemble:	3530
TRANSALP Tel.:0476647518 Fax :0476647979 119 Route de Faverges 38470 L'ALBENC		Gamme:	BIBOU
		IE:01 Format Original A3	
			